PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 6 octobre 2026 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Danielle Dodier
Siège #2 - Louise Gosselin
Siège #3 - Sébastien Lanctôt
Siège #4 - France Boily
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Maurice Bernier

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-10-157 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Maurice Bernier,
Appuyé par la conseillère France Boily,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants:

Les conseillers sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **3.1** - Séance ordinaire du 8 septembre 2026
- **3.2** - Séance extraordinaire du 21 septembre 2026

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
- **4.1** - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
- **4.2** - Rapport du maire
  - **4.2.1** - Rapport du Conseil des maires de septembre

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
6 - CORRESPONDANCE
- **6.1** - Bordereau des correspondances

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- **7.1** - TECQ 2024-2028 - Approbation de la troisième programmation de travaux
- **7.2** - Autorisation pour la destruction d'archives
- **7.3** - Campagne de financement - Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit
- **7.4** - Demande de commandite - Place aux jeunes du Granit
- **7.5** - Dépôt des états comparatifs

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Adhésion aux services de la SPA du Granit
8.2 - Achat d'un défibrillateur externe automatisé pour l'édifice municipal
9 - TRANSPORT
9.1 - Achat de sable tamisé - Saison hivernale 2026-2027
9.2 - Embauche - préposés au déneigement (saison hivernale 2026-2027)
10 - HYGIÈNE DU MILIEU
11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
12.1 - Démarche visant la protection des marais du lac Mégantic
13 - LOISIRS-CULTURE
13.1 - Acquisition d'une borne de recharge double pour véhicules électriques - Camping municipal
13.2 - Achat d'un filet de pickleball supplémentaire
14 - FINANCES
14.1 - Comptes à payer
14.2 - Dépenses récurrentes
15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
16 - VARIA
17 - RAPPORT DES COMITÉS
18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-10-158

3.1 - Séance ordinaire du 8 septembre 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 8 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-159

3.2 - Séance extraordinaire du 21 septembre 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère France Boily,
Appuyé par la conseillère Danielle Dodier,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 21 septembre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

Porte ouverte camping (9 et 10 octobre)

Travaux de réhabilitation du puits municipal (semaine du 16 novembre)

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de septembre

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 16 septembre dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2026 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-10-160 **7.1 - TECQ 2024-2028 - Approbation de la troisième programmation de travaux**

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère France Boily,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu de la **troisième programmation de travaux TECQ 2024-2028**, jointe à la présente résolution, et autorise sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que celle de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février

inclusivement ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-161 **7.2 - Autorisation pour la destruction d'archives**

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,
Appuyé par le conseiller Maurice Bernier,
Et résolu,

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par HB Archivistes senc et datée du 2026-09-17 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-162 **7.3 - Campagne de financement - Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit**

ATTENDU QUE la demande d'aide financière reçue pour la campagne de financement de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit (CIUSS)

ATTENQU QUE l'objectif de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit (CSSS du Granit) est de se doter d'équipements à la fine pointe de la technologie dont les budgets réguliers ne lui assurent pas l'acquisition, dont cette année l'acquisition d'un appareil de radiologie mobile.

ATTENDU QUE les Piopolissois(es) bénéficient des services offerts au Centre de santé et de services sociaux du Granit ;

Il est proposé par le conseiller Maurice Bernier,
Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Et résolu,

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 500 $ pour la Fondation du CSSS du Granit.

QUE ce montant autorisé soit payé à même le poste budgétaire Subventions et dons - Admin. générale (02-190-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-163 **7.4 - Demande de commandite - Place aux jeunes du Granit**

ATTENDU QUE la municipalité a une Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de l'organisme IntroTravail et Carrefour jeunesse emploi du Granit ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Danielle Dodier,
Et résolu,

D'autoriser une commandite pour l'organisation de Place aux jeunes du Granit au montant de 100 $.

QUE ce montant autorisé soit payé à même le poste budgétaire Subventions et dons - Admin. générale (02-190-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 - Dépôt des états comparatifs

Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les états comparatifs de revenus et de dépenses au 30 septembre 2026, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-10-164 **8.1 - Adhésion aux services de la SPA du Granit**

CONSIDÉRANT le projet de mise en place de la SPA du Granit, organisme à but non lucratif visant à offrir un service de contrôle et de gestion animalière aux municipalités de la MRC du Granit ;

CONSIDÉRANT la présentation du projet faite au maire et à la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que les discussions tenues avec les membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les services proposés comprennent notamment la gestion des licences et des médailles, la prise en charge et la capture des animaux errants, les services de fourrière, la gestion des plaintes, les interventions d'urgence ainsi que la prise en charge des dossiers relatifs aux chiens dangereux ;

CONSIDÉRANT que ces services permettront notamment d'accompagner la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités en matière de contrôle animalier et dans l'application de la réglementation applicable ;

CONSIDÉRANT que la tarification initiale proposée est établie à 7 $ par habitant, par année, selon les données démographiques reconnues au moment de la signature de l'entente ;

CONSIDÉRANT que la réalisation et le démarrage du projet sont conditionnels à l'adhésion d'un nombre suffisant de municipalités afin d'en assurer la viabilité;

CONSIDÉRANT que la confirmation de l'intérêt des municipalités est requise afin de permettre aux promoteurs de compléter leur plan d'affaires, leur montage financier et les démarches nécessaires au démarrage du service ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis confirme son intérêt à retenir les services de la SPA du Granit pour assurer les services de contrôle et de gestion animalière sur son territoire, advenant le démarrage du service ;

QUE la Municipalité accepte le principe d'une tarification initiale établie à 7 $ par habitant, par année, selon les modalités qui seront précisées à l'entente définitive;

QUE l'adhésion de la Municipalité et la conclusion de l'entente de services soient conditionnelles à la confirmation du démarrage des activités de la SPA du Granit;

QUE, suivant cette confirmation, la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Piopolis, l'entente de services à intervenir avec la SPA du Granit pour l'année 2027, pourvu que celle-ci soit substantiellement conforme à l'offre de services et aux conditions présentées à la Municipalité, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-165 **8.2 - Achat d'un défibrillateur externe automatisé pour l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Piopolis possède actuellement un défibrillateur externe automatisé (DEA) installé à l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est en service depuis plus de 14 ans et qu'il est opportun de procéder à son remplacement afin de maintenir un équipement fiable et adéquat à la disposition des employés et du public ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 19415, datée du 22 septembre 2026, reçue de Cardio Choc, pour la fourniture d'un défibrillateur Philips HeartStart OnSite, incluant les accessoires requis, le programme de gestion annuelle du DEA ainsi que les frais de transport ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission prévoit également un crédit de 400 $ pour la reprise de l'ancien appareil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Et appuyé par la conseillère Danielle Dodier,

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Piopolis autorise l'achat auprès de Cardio Choc d'un

défibrillateur Philips HeartStart OnSite et des accessoires et services prévus à la soumission numéro 19415, pour un montant total de 2 147,62 $, taxes incluses;

QUE la Municipalité autorise la remise de son ancien défibrillateur en contrepartie du crédit de reprise de 400 $ prévu à la soumission ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à donner suite à cet achat et à signer tout document nécessaire à cette fin ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - TRANSPORT

2026-10-166

9.1 - Achat de sable tamisé - Saison hivernale 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Piopolis assure l'entretien hivernal de son réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit constituer une réserve de sable tamisé servant d'abrasif afin d'assurer des conditions de circulation sécuritaires durant la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Lafontaine & Fils, datée du 2 octobre 2026, pour la fourniture et la livraison de 1 000 tonnes de sable tamisé au garage municipal est la plus basse soumission reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 15 **$** la tonne, plus les taxes applicables, et comprend notamment le chargement, les frais de pesée, les coupons de pesée, le transport ainsi que les redevances de carrières et sablières ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,
Et appuyé par la conseillère Danielle Dodier,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte l'offre de service de Lafontaine & Fils pour la fourniture et la livraison de 1 000 tonnes de sable tamisé, destiné à servir d'abrasif pour l'entretien hivernal des chemins municipaux pour la saison 2026-2027, au prix de 15 $ la tonne, pour un montant total de 15 000 $, plus les taxes applicables ;

QUE la livraison soit effectuée au garage municipal, conformément aux modalités prévues à l'offre de service ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à donner suite à cet achat et à signer tout document nécessaire à cette fin ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié relatif à l'entretien hivernal du réseau routier 02-330-00-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-167

9.2 - Embauche - préposés au déneigement (saison hivernale 2026-2027)

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre de la Municipalité pour assurer les opérations de déneigement durant la saison hivernale 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions comportent notamment la conduite de véhicules et d'équipements de déneigement ainsi que l'exécution de travaux physiques, dont le déneigement manuel à la pelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère France Boily,
Et appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis procède à l'embauche de Mme Marie-Julie Blais, M. Michel Bédard et M. Martin Gobeil à titre de préposés au déneigement, pour la saison hivernale 2026-2027 ;

QUE leur entrée en fonction soit prévue au cours du mois de novembre 2026, selon les besoins de la Municipalité et les conditions météorologiques, et que leur emploi se termine au plus tard le 24 avril 2027 ;

QUE ces embauches soient conditionnelles au respect des exigences de l'employeur liées aux fonctions à exercer, notamment :

- à l'obtention et à la vérification d'un dossier de conduite délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), jugé satisfaisant par la Municipalité ;
- à la capacité d'accomplir les tâches physiques essentielles du poste de façon sécuritaire, notamment les travaux de déneigement manuel des entrées des immeubles municipaux à la pelle et les autres tâches connexes requises dans le cadre des opérations hivernales ;

QUE les conditions de travail et la rémunération soient celles convenues avec la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-10-168 **12.1 - Démarche visant la protection des marais du lac Mégantic**

CONSIDÉRANT QUE les marais du lac Mégantic constituent un milieu naturel d'intérêt dont la protection contribue à la conservation de la biodiversité et des fonctions écologiques du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire des marais du lac Mégantic concerne notamment les municipalités de Piopolis, Frontenac et Saint-Augustin-de-Woburn ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan nature 2030 du gouvernement du Québec vise notamment à protéger et à restaurer la biodiversité, à conserver les milieux naturels et leurs fonctions écologiques ainsi qu'à favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite manifester son intérêt envers une démarche visant à assurer une protection à long terme des marais du lac Mégantic et de leur biodiversité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'amorcer dès maintenant les échanges et les travaux préparatoires nécessaires afin d'être en mesure de

présenter une proposition concertée lors d'un prochain appel gouvernemental à projets visant la création ou l'agrandissement d'aires protégées, selon les modalités qui seront alors applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Et appuyé par le conseiller Maurice Bernier,

ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Piopolis confirme son intérêt et sa volonté de participer activement à une démarche visant la protection et la conservation à long terme des marais du lac Mégantic et de leur biodiversité, notamment par l'évaluation de la possibilité d'y établir une aire protégée ;

QUE la Municipalité invite les municipalités de Frontenac et de Saint-Augustin-de-Woburn à se joindre à cette démarche afin de favoriser une approche concertée à l'échelle du territoire concerné ;

QUE la Municipalité souhaite également collaborer, lorsque pertinent, avec la MRC du Granit, les organismes de conservation, les partenaires du milieu ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux concernés, afin de documenter le territoire, ses caractéristiques écologiques et les différentes avenues de protection pouvant être envisagées ;

QUE ces démarches aient notamment pour objectif de permettre aux partenaires concernés d'être prêts à déposer un projet lors d'un prochain appel gouvernemental à projets visant la création ou l'agrandissement d'aires protégées, sous réserve des critères et modalités qui seront alors établis ;

QUE toute proposition définitive de création d'une aire protégée ainsi que tout engagement financier significatif de la Municipalité soient soumis ultérieurement à l'approbation du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

13.1 - Acquisition d'une borne de recharge double pour véhicules électriques - Camping municipal

Ce point est reporté.

2026-10-169

13.2 - Achat d'un filet de pickleball supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a aménagé deux terrains de pickleball à la patinoire municipale afin de favoriser une utilisation quatre saisons de cette infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle installation connaît une fréquentation grandissante et que des citoyens et gens de la région utilisent maintenant régulièrement les deux terrains actuellement aménagés ;

CONSIDÉRANT la demande reçue de citoyens visant l'ajout d'un filet supplémentaire et le marquage d'un troisième terrain afin de répondre à l'intérêt croissant pour la pratique du pickleball ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite encourager l'activité physique, les saines habitudes de vie et l'utilisation des infrastructures municipales par les

citoyens de tous âges ;

CONSIDÉRANT QUE le filet Dominator Pro Max sur roues, offert par PB Sport, est un équipement de qualité commerciale conçu pour une utilisation extérieure et permettant d'être déplacé facilement grâce à ses roulettes intégrées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Et appuyé par la conseillère Sarah Carrier,

ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Piopolis autorise l'achat auprès de PB Sport d'un filet de pickleball Dominator Pro Max sur roues, au prix de 2 499,95 $, plus les taxes et, le cas échéant, les frais de livraison applicables ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'achat et à prendre les dispositions nécessaires à l'aménagement du troisième terrain;

QUE cette dépense soit payée à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-590-00-99.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2026-10-170 **14.1 - Comptes à payer**

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de septembre 2026 est déposée aux membres du Conseil.

2026-10-171 **15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

Le Conseil municipal félicite M. Jimmy Gagnon, nouveau député provincial élu pour notre circonscription.

Félicitations aux participants de Dégustez Mégantic

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Danielle Dodier
Dossiers : Sécurité publique, loisirs et culture
Comités : Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

Conseillère # 2 Mme Louise Gosselin (maire suuppléante)
Dossiers : Administration et financement
Comités :

Conseiller # 3 M. Sébastien Lanctôt
Dossiers: Transport, Hygiène du milieu
Comités :

Conseillère # 4 : Mme France Boily
Dossiers :
Comités :

Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier
Dossiers : Aménagement, urbanisme et développement, Loisirs et culture
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 6 : M. Maurice Bernier
Dossiers : Administration et financement, Aménagement, urbanisme et développement.
Comités :

Maire : M. Peter Manning
Dossiers : Tous
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic, Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Formation sur utilisation du défibrillateur

Fourniture scolaire des enfants (école primaire)

2026-10-172 **19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère France Boily,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____

Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

_____

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Peter Manning
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de septembre 2026

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
99	Atelier d'Usinage Grégoire inc.	Machinage de pièces pour souffleur à trottoir	97,79 $
			97,79 $
	Atelier R.N. inc	Réparation cylindre pépine + réparer attelage du sens unique Inter 2020	873,19 $
			873,19 $
931	Avantis Coopérative	Housse protectrice, manchon, bouchon male filete 4'' - Camping	82,05 $
		Vis bois traité brun - galerie arrière Maison LG	36,77 $
		Usinage de cléfs simple - Maison LG	7,86 $
		Balustre, bois traité - galerie arrière Maison LG	141,56 $
		Roue a mesurer - petits outils	103,81 $
		Bois traité, frais de coupe - MLG Peinture fusion petit Tracteur	155,34 $
			527,39 $
252	Bruno Grenier	Madriers de cèdres - Sentiers	3 221,60 $
			3 221,60 $
223	Canadian Tire	Café garage	34,99 $
		Bottes salopette, chiffres autocollant pour bouées	128,74 $
			163,73 $
1445	Dépanneur Voisin	Essence camionnette 24-09-2026	142,65 $
			142,65 $
184	Enseignes Bouffard Inc	Enseignes sur Bâtiment de camping	1 284,27 $
		Changement lettrage heure d'ouverture - Édifice municipal	281,64 $
			1 565,91 $
981	Entrepôt palncher Design inc	Peinture pour Maison LG	305,29 $
			305,29 $
1453	Gestion C Lafontaine	Fourniture et livraison de matériaux granulaire MG-20B	27 743,47 $
			27 743,47 $
46	Gosselin	Spring, huile moteur et frais de recyclage - VTT + débroussailleuse	16,48 $
			16,48 $
1278	Hugo Bélanger	Plonger Marina Lac-Mégantic - myriophylle à épis	622,40 $
			622,40 $
946	L'archiviste Michel Hamel	Gestion des archives - Bureau municipal	1 657,23 $
			1 657,23 $
1399	Les Entreprises GCD	Ent ménager bâtiments août	1 190,00 $
			1 190,00 $
1460	LNA	Travaux effectués du 1er août au 16 septembre 2026 - Phase III Avis technique (Complétée)	8 453,54 $
			8 453,54 $
1235	Les Services EXP inc	PIOM - Réfection ponceaux 2025	1 175,27 $
			1 175,27 $
1271	LuniK Intelligence Technologique	Support technique	189,71 $
		RMM Base 1M Accès Contrôle à distance sécurisé	375,97 $
			565,68 $
1463	MF Productions	Création de contenu 20 photos + une vidéo de 30 secondes	977,29 $
			977,29 $
1449	MI Consultants Inc	Licence fences - optimisation des processus admin	933,60 $
		Licence fences - optimisation des processus admin	700,20 $
			1 633,80 $
1156	Manisoft	Frais réservations août 2026 - Camping	404,60 $
			404,60 $
1096	Marché Ami	Essence - camionnette 04-09-2026	106,08 $
		Essence ponton - Bouées	57,47 $
		Essence VTT et tracteur à gazon 07-09-2026	50,39 $
		Papier hygiénique - garage	6,92 $
			220,86 $

1153	Mécanique F. Turmel	Changer seal kit des 2 cylindres - Réparation pépine	1 883,59 $
			1 883,59 $
1215	Numérique	Ajustement nom pour le tenant de Microsoft	86,23 $
		Soutien technique / Réseautique / 18 licences backup complet	1 477,66 $
			1 563,89 $
18	Ordinatech Estrie	Webcam Logitech (2)	128,66 $
			128,66 $
1403	Passeport animal	Offre de services de Passeport animal octobre	120,72 $
			120,72 $
1095	Peter Manning	Congrès FQM 2026	379,24 $
			379,24 $
1155	PJB Industries	Dents de godet pour bucket - pépine	71,87 $
			71,87 $
111	Pièces d'Autos L.Veilleux Inc	Peinture pour pépine	122,83 $
		Diluant laque univer. -pépine	44,60 $
		Filtre à huile - Niveleuse	43,84 $
			211,27 $
37	Ressorts Robert Traction Mégantic inc.	Entretien petit tracteur - bearing de roulement	30,74 $
		Entretien petit tracteur - joint d'étanchéité souffleur	62,83 $
		Remplacer les boulons de fixation des roues de la remorque pour VTT	254,81 $
			348,38 $
	RTEK (Woburn)	Achat de métal et machinage de pièce pour réparation du Backo	795,00 $
			795,00 $
1412	Telmatik	Service de gestion des appels septembre - protection lac	152,92 $
			152,92 $
1241	Transport S. Rouillard inc	Livraison d'eau potable citerne - 4 septembre Remplir réservoir 1X	2 198,29 $
		Livraison d'eau potable citerne - 11 septembre Remplir réservoir 1X	2 198,29 $
			4 396,58 $
327	Securitas Technologie M05750C	Contrat d'alarme 2026-09-06 au 2027-09-06 - Garage	370,50 $
			370,50 $
1384	Soutien informatique SR Martin	Adapteur pour un deuxième écran - Camping	25,29 $
		Remplacement de Portable (2)	5 141,65 $
			5 166,94 $
1381	3F	Prélèv d'éch d'eau potable 1-2-9-23 septembre	600,00 $
			600,00 $
1169	Wurth Canada Limited	Tuyau pour la distribution d'air du compresseur - Garage	616,23 $
		Peinture, lubrifiant, coffre de 93 outils, scellant - Fourniture garage	884,69 $
			1 500,92 $
1037	Xerox	Copies tirées du 11 mai au 27 août 2026 (3 mois)	794,00 $
			794,00 $
		Grand total des dépenses à faire approuver	**70 114,65 $**

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de septembre 2026

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	3 993,92 $
		3 993,92 $
Ministre du Revenu du Québec	Remises de l'employeur 13125 9590 RP0001	11 042,86 $
		11 042,86 $
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementale	330,44 $
		330,44 $
Acceo Solutions inc	Sauvegarde en ligne	60,94 $
		60,94 $
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Matériaux secs 01-02- septembre	499,01 $
	Matériaux secs 08-09 septembre	744,43 $
	Matériaux secs 14-16 septembre	404,54 $
	Matériaux secs 22-25 septembre	316,20 $
	Matériaux secs 29 septembre	178,22 $
		2 142,40 $
Bell Canada	Internet de la Halte septembre	121,87 $
		121,87 $
Bell Mobilité inc.	Cellulaires maire + Camping	102,44 $
		102,44 $
Cogeco	Internet bureau + ligne ascenseur (septembre)	195,23 $
	Ligne téléphonique + internet - Maison culturelle (septembre)	114,86 $
	Internet garage (septembre)	190,70 $
		500,79 $
Camping Québec	Frais d'enregistrement octobre 2026 à octobre 2027	156,00 $
		156,00 $
Communiciation Plus	Émetteur-récepteur mois 01-09-2025 au 01-10-2025	189,71 $
		189,71 $
EnvironeX	Échantillon eaux potables - 9762078-9843411-9843741	414,89 $
	Échantillon eaux potables - 9843499	88,82 $
	Échantillon 9762943-9844260 eaux usées	395,17 $
		898,88 $

MRC du Granit	Quote-part 2024 4/4	29 376,25 $
	Facturation inspecteur bâtiment 2 au 29 août 2026	4 152,50 $
	Vidange des Boues - Hors circuit juillet	1 249,42 $
	Cueillette des BFS circuit régulier	16 105,25 $
	Formation programme d'accompagnement IA	339,96 $
		51 223,38 $
Ville Lac-Mégantic	Entente incendie - ajustement 1er trimestre 2026	17 622,89 $
	Entente incendie - ajustement 2025	596,53 $
	Frais pour retirer le myriophylle à épis - juin 2026	320,41 $
		18 539,83 $
Visa	Achats du mois d'août	779,51 $
		779,51 $
	Grand total des dépenses réccurentes	90 082,97 $
Administration	Achat café	22,23 $
	Cellulaire 19 août au 18 septembre 2025	55,00 $
	Achat fourniture de bureau	40,16 $
	REER	822,42 $
		939,81 $
Voirie	Cellulaire septembre 2026	50,00 $
		50,00 $
	Grand total des dépenses payées au cour du mois	91 072,78 $